

Marie-Françoise Gondard-Argenti (U2P) et Alain Guillot (CFDT), élus Présidente et Vice-Président de la Commission paritaire régionale d'Opco EP en Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de la nouvelle mandature d'Opco EP 2023-2027, après l'installation du nouveau Conseil d'administration, c'est au tour des Commissions Paritaires Régionales (CPR) d'être renouvelées.

Marie-Françoise Gondard-Argenti (U2P) et Alain Guillot (CFDT) deviennent respectivement Présidente et Vice-Président de la Commission paritaire régionale d'Opco EP dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils succèdent à Bruno Mandara (CGT) et Vincent Girma (CPME), dont le bilan et le travail accompli au cours de la précédente mandature ont été unanimement salués.



Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI (U2P), Présidente de la Commission Paritaire Régionale Opco EP en AURA

Chirurgien-dentiste en exercice libéral, Marie-Françoise Gondard-Argenti s'engage en 1981 au sein de la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD), membre fondateur de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) en tant que déléguée de l'Ain au sein de la commission Sociale et Convention collective. En 1992, elle devient membre de la Commission nationale paritaire de l'emploi de la branche des cabinets dentaires libéraux. De 2004 à 2018, 1^{ère} Vice-Présidente de la CNSD, elle a

la charge du dialogue social et de la formation professionnelle de la branche et négociera entre autres l'accord sur le dialogue social et l'inscription du titre d'assistant dentaire au RNCP. Elle a mandat de la CNSD pour conduire les discussions avec le ministère de la Santé en vue de faire évoluer le métier d'assistant et de l'inscrire au Code de la santé publique.

Convaincue de la nécessité de la formation pour assurer la pérennité des cabinets dentaires et plus généralement des entreprises libérales, elle siège successivement dans les instances du FAF-PL, de l'OPCA PL puis d'Actalians sous mandat UNAPL, et de l'Observatoire des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL). Elle a été Présidente de la commission des affaires sociales de l'UNAPL (2018-2022) et depuis la création d'Opco EP jusqu'en mars 2022, membre titulaire au CA (U2P), suppléante au Bureau. Elle est membre de la CPR d'Opco EP en AURA (U2P) depuis sa mise en place. Parallèlement, elle siège depuis 2015 au Comité économique et social européen (CESE) représentante des employeurs libéraux français, membre de la section Affaires sociales-emploi-formation-citoyenneté et Marché Intérieur.

Alain GUILLOT (CFDT), Vice-Président de la Commission Paritaire Régionale Opco EP en AURA

Après 10 années passées au sein de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Alain Guillot entre en 1992 chez Elf Atochem (site Seveso) à Balan (Ain). Il assure les missions de formateur en sécurité incendie et en exercice de la mission syndicale. En 2006, il devient pour le compte de la CFDT, Secrétaire général du syndicat « Chimie-Energie » de l'Ain et des 2 Savoie puis en 2011, il intègre la structure régionale interprofessionnelle de la CFDT Auvergne-Rhône-Alpes, en charge des missions « Développement de l'apprentissage » et « Dialogue social dans les TPE ». En 2013, il devient membre de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'Artisanat, il est membre de la CPR d'Opco EP en Auvergne-Rhône-Alpes.



Composition de la CPR

Dix-sept Commissions Paritaires Régionales (CPR) contribuent à l'activité de l'Opco des Entreprises de Proximité, au plus près des 306 bassins d'emploi, dans toutes les régions, y compris en Outre-mer. Depuis leur création en 2021, les CPR jouent pleinement leur rôle d'expérimentation et de déclinaison territoriale des priorités portées par les branches professionnelles et par le Conseil d'administration d'Opco EP. Elles proposent chaque année des **Plans d'Action Régionaux (PAR)** permettant de faire émerger une diversité de projets de terrain.

Placées sous l'autorité du Conseil d'Administration d'Opco EP, **les CPR remplissent plusieurs missions, notamment :**

- **Relayer et garantir la déclinaison des politiques emploi/formation** des branches représentées par l'Opco EP au plan local et auprès des partenaires institutionnels ;
- **Conforter le rôle essentiel des partenaires sociaux territoriaux** pour répondre aux enjeux territoriaux ;
- **Suivre la réalisation des objectifs** quantitatifs et qualitatifs d'activité, et s'assurer à ce titre de la qualité du service de proximité, en veillant à ce que les entreprises disposent sur tous les territoires d'interlocuteurs proches et/ou identifiables ;
- **Contribuer à l'étude et à la détection des besoins de formation et de qualification dans les territoires ;**
- **Impulser l'expérimentation et l'innovation régionale ;**
- **Développer les partenariats et la recherche de co-financements.**

« Nous tenons à saluer le travail accompli par nos prédécesseurs Bruno Mandara et Vincent Girma, en particulier pour l'installation de la CPR en Auvergne-Rhône-Alpes qui œuvre au service des territoires, des entreprises et de leurs salariés. Nous souhaitons poursuivre le travail engagé en nous appuyant sur les équipes techniques d'Opco EP et sur nos partenaires territoriaux.

Nous suivrons attentivement les actions mises en œuvre dans le cadre des conventions signées (Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, Région académique, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Transitions Pro) et nous nous attacherons à développer de nouveaux partenariats au titre du plan d'actions régional au service du développement des compétences des salariés et de l'alternance. Nous sommes convaincus que le dialogue paritaire exercé au sein de la CPR constitue un atout majeur pour Opco EP. »

Marie-Françoise Gondard-Argenti (U2P), Présidente de la Commission Paritaire Régionale Opco EP en AURA

« Nous saluons le travail accompli par nos prédécesseurs et confirmons notre ambition de mettre le dialogue social régional au service du développement quantitatif mais surtout qualitatif de l'apprentissage au bénéfice des jeunes de nos territoires. Performance sociale et performance économique étant étroitement liées, nous souhaitons également encourager l'évolution professionnelle des salariés des entreprises, souvent confrontés à de multiples mutations notamment numériques et environnementales.

Nous avons la chance de bénéficier d'un dialogue social régional à la fois exigeant et performant qui nous en sommes convaincus sera une source de richesse pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. »

Alain Guillot (CFDT), Vice-Président de la Commission Paritaire Régionale Opco EP en AURA

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance.

Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »). S'appuyant sur son maillage territorial (95 implantations partout en France, y compris dans les départements et régions d'Outre-mer), l'Opco EP accompagne les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur. Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

opcoep.fr

Présidente : Aline Mougenot

Vice-présidente : Céline Schwebel

Directeur général : Arnaud Muret

Contacts presse :

Contact presse Opco EP :

Eloïse Dufour, directrice de la Communication : 06 25 10 07 68 - eloise.dufour@opcoep.fr

Contact presse Agence Diffusis :

Frédéric Vincent : 06 29 27 69 48 - frederic@diffusis.com